



Salariés EPNL

Infos

2026 - 2



AUGMENTATION DES SALAIRES DE + 0,5 % AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 :

La reconnaissance du travail des salariés par les employeurs n'aura pas lieu !



En NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) de la branche EPNL, **les employeurs ont refusé toute réelle négociation** et ne proposent que **0,5 %** d'augmentation des salaires au 1^{er} septembre 2026 alors que **le Smic a augmenté de 1,18 %** en janvier ! Les classifications de la strate 1 avec 4 ou 5 degrés sont une fois de plus écrasées... **Les employeurs favorisent la baisse du pouvoir d'achat des salariés, c'est inadmissible.**

Pour la deuxième année consécutive, les employeurs imposent une hausse dérisoire de + 0,5 % du point EPNL (valeur de 20,13 €). Ce choix est un signal clair : la reconnaissance du travail et de l'engagement des salariés n'est pas une priorité.

Le SNEC-CFTC a refusé de signer un accord insuffisant et continue à revendiquer au minimum + 3 % d'augmentation. Le combat pour le mieux vivre des salariés continue !



DANS LE CADRE DU TRAVAIL SALARIÉ, LE BÉNÉVOLAT N'EXISTE PAS !



Portes ouvertes, kermesses, cérémonies religieuses, conseils de classe... Toute activité en lien avec votre mission dans l'établissement est du temps de travail !

Ces heures doivent :

- être intégrées à votre planning prévisionnel remis en septembre ;
- être comptabilisées comme des heures de travail.

Le droit du travail ne reconnaît pas le travail «gratuit».

Si elles dépassent le nombre d'heures que vous devez effectuer sur la période concernée, elles doivent également être comptées en heures supplémentaires pour un temps complet ou en heures complémentaires pour un temps partiel. Le bénévolat ne s'entend que dans le cadre d'une activité choisie sans lien avec votre travail et votre employeur.



CONVENTION COLLECTIVE : Pour connaître vos droits



Le saviez-vous ?

Votre Convention Collective est votre alliée !

Téléchargez-la

Parce que le contrat de travail ne dit pas tout, la **Convention Collective est votre document de référence.**

Prime d'ancienneté, congés exceptionnels pour événements familiaux ou encore grilles de salaires : de nombreuses réponses à vos questions quotidiennes s'y trouvent.

Prenez en connaissance : c'est le meilleur moyen d'être acteur de votre parcours professionnel !

ENCORE



FORTS

ENSEMBLE

